



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

IMMEUBLE SITUÉ AU 1028, RANG DES BOTREUX

Le Comité de démolition est saisi d'une demande de permis de démolition pour le bâtiment principal situé au:

**1028, rang des Botreux
Lot 5 805 838 du Cadastre du Québec
Circonscription foncière de Châteauguay**

Le Comité étudiera cette demande lors d'une séance publique qui aura lieu le **mardi 1er octobre 2024 à 18h30** à l'Hôtel de ville d'Ormstown situé au 5, rue Gale.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et au Règlement no. 145-2023 régissant la démolition d'immeubles, toute personne qui s'oppose à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition en stipulant les motifs de celle-ci à l'adresse courriel greffe@ormstown.ca ou par la poste à l'attention de Mme Francine Crête, Greffière et directrice générale adjointe, au 5, rue Gale, Ormstown (Québec) J0S 1K0.

DONNÉ à Ormstown, ce 19 septembre 2024.

(Original signé)

Francine Crête
Greffière et directrice générale adjointe